



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Quatrième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 58

le jeudi 24 avril 2014

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 48 — M. Boudreau, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu que l'éducation postsecondaire et la formation sont indispensables à la croissance et à la prospérité futures de notre province ;

attendu que, au cours des quatre dernières années, les droits de scolarité dans nos établissements postsecondaires ont augmenté de plus de 10 %, en moyenne ;

attendu que l'augmentation des droits de scolarité constitue, pour les personnes qui veulent s'inscrire à des programmes, un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Alward a très peu fait pour résoudre les questions liées à l'endettement étudiant ;

attendu que, malgré l'engagement à examiner les questions relatives à l'accès, nous n'avons pas encore noté de changements positifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail à présenter sans délai un plan qui permettra d'aplanir les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 47 — M. Arseneault, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu que l'accord fédéral-provincial sur la santé est expiré ;

attendu que le gouvernement Harper prévoit transférer de l'argent aux provinces selon le nombre d'habitants ;

attendu que la formule nuit aux petites provinces comme le Nouveau-Brunswick dont la population est petite et vieillissante ;

attendu que le changement mènera à la perte de millions de dollars qui sont absolument nécessaires afin de financer des services de santé de qualité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le premier ministre et le ministre de la Santé n'ont pas défendu les intérêts du Nouveau-Brunswick, comme l'a confirmé la ministre fédérale de la Santé, qui a dit ne pas avoir reçu du ministre de lettre de protestation contre le changement ;

attendu que l'avenir de notre système de soins de santé est compromis, à moins qu'un financement sûr et à long terme soit accessible ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre et le ministre de la Santé à s'opposer vivement aux changements que le gouvernement Harper apporte au financement des soins de santé et à lutter pour une entente fédérale-provinciale de financement sûr et à long terme des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Motion 38 — M. Collins, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 27 février 2014, la résolution suivante :

attendu que, chaque jour, de nombreux animaux reçoivent de mauvais soins et traitements qui les font souffrir ;

attendu que le fait d'attacher des animaux pendant de longues périodes ou dans des conditions météorologiques extrêmes suscite de grandes préoccupations ;

attendu qu'il faut aussi veiller à ce que les animaux aient la nourriture, l'eau et l'abri dont ils ont besoin ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à présenter des modifications de la *Loi sur la Société protectrice des animaux* ou de ses règlements afin de renforcer nos lois en matière de protection des animaux et de donner suite à de telles préoccupations.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

7, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. M. Bernard LeBlanc.

10, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. M. Bernard LeBlanc.

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*. M. Arseneault.

48, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. M. Boudreau.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 5 — M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 14 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que 12 consultations publiques ont été tenues entre le 16 septembre et le 9 octobre et ont abouti au renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que l'objectif du plan de réduction de la pauvreté était le suivant : « D'ici 2015, le Nouveau-Brunswick parviendra à réduire la pauvreté monétaire de 25 p. 100 et la pauvreté monétaire extrême de 50 p. 100, et aura fait d'importants progrès en vue d'atteindre une inclusion économique et sociale soutenue » ;

attendu que le plan provincial de réduction de la pauvreté a établi des actions prioritaires à mener tant dans l'immédiat qu'au cours d'une période de cinq ans ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à déposer à la Chambre dans les 30 jours un rapport d'étape détaillé sur le plan provincial de réduction de la pauvreté, qui montre les objectifs atteints, qui précise le travail qui reste à faire et qui fixe un calendrier pour l'atteinte des objectifs non réalisés.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 13 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 28 novembre 2013, la résolution suivante :

attendu que, en 2008, le ministère des Transports d'alors — le MDT — a mis en place un nouveau Cadre de gestion des actifs afin de mieux gérer les besoins d'investissements à long terme dans l'infrastructure routière vieillissante de la province ;

attendu que le Cadre de gestion des actifs, ou CDGDA, a été mis en place pour assurer l'utilisation la plus efficiente possible de l'argent affecté aux réparations d'immobilisations routières et pour dépolitiser la question du revêtement ;

attendu que la vérificatrice générale a noté que, au cours des trois premières années qui ont suivi l'adoption du Cadre de gestion des actifs et pendant lesquelles le financement était optimal, le ministère a constaté des résultats positifs ;

attendu que la vérificatrice générale a souligné que la méthodologie de la gestion des actifs est bien fondée ;

attendu que la vérificatrice générale a conclu que, même si le ministère dispose des outils appropriés pour identifier les projets d'entretien routier nécessaire et pour les classer par ordre de priorité, les niveaux de financement actuels ne permettent pas la réalisation, à un degré convenable et en temps opportun, des travaux d'entretien routier ;

attendu que la vérificatrice générale s'est dite préoccupée par le fait qu'il faudra, par conséquent, reporter l'entretien nécessaire sur des périodes futures, ce qui coûtera globalement plus cher à la province ;

attendu que le rapport de la vérificatrice générale indique que 40 % des projets d'entretien des immobilisations choisis pour être réalisés n'ont pas été recommandés selon le processus de planification des immobilisations du système de gestion des actifs et qu'il fait valoir que certains des projets sont choisis pour des raisons politiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adhérer de nouveau aux principes de gestion des actifs qui sont établis depuis 2008 afin d'optimiser de nouveau la valeur à long terme des réparations des immobilisations routières du Nouveau-Brunswick.

Motion 41 — M. Doucet, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 27 février 2014, la résolution suivante :

attendu que le premier ministre a promis, après les inondations de 2010, un projet biennal d'élaboration d'un plan exhaustif de mesures d'urgence afin d'« établir un programme d'intervention d'urgence [...] solide dans cette région » ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif visé ;

attendu que le plan devait prévoir la formation des intervenants et des exercices de mise à l'essai des plans d'urgence ;

attendu que le plan n'a pas permis d'atteindre l'objectif à cet égard ;

attendu que, à une réunion de planification tenue en août 2012, les gens de la région qui ont participé aux discussions se sont fait dire que la planification n'était plus nécessaire ;

attendu qu'une importante tempête de verglas s'est abattue sur le sud-ouest du Nouveau-Brunswick et a laissé des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick sans courant pour jusqu'à 13 jours en période de gel ;

attendu que des représentants de l'Organisation des mesures d'urgence sont arrivés sur les lieux bien après le passage de la tempête et qu'ils ont certainement ajouté à la confusion sans communiquer de plan à qui que ce soit ;

attendu que les représentants de l'Organisation des mesures d'urgence ont laissé les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick se débrouiller seuls, leur disant d'appeler leur service d'incendie local ;

attendu que les gens de la région rurale du comté de Charlotte n'ont reçu de l'Organisation des mesures d'urgence aucune directive indiquant quoi faire ou où aller ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas donné de mise à jour ni fourni de bulletin météorologique à la population avant que la tempête soit depuis longtemps terminée ;

attendu que les raisons invoquées par l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement pour justifier la rupture des communications témoignent de l'échec de l'Organisation des mesures d'urgence, car la planification devait régler les problèmes en question ;

attendu que l'Organisation des mesures d'urgence et le gouvernement n'ont pas voulu permettre la proclamation d'états d'urgence locale, alors que le paragraphe 10(2) de la *Loi sur les mesures d'urgence* permet explicitement aux collectivités d'assumer la responsabilité à cet égard ;

attendu que le rôle joué par l'Organisation des mesures d'urgence au cours de l'urgence a montré qu'aucun plan « solide » ne semblait être en place pour réagir à la situation ;

attendu que le résumé du document fourni au Comité permanent des comptes publics à la suite d'une demande au ministère de la Sécurité publique le 29 octobre 2013 et déposé le 16 décembre 2013 indique qu'aucun plan « solide » n'était en place ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à la vérificatrice générale d'examiner le ministère de la Sécurité publique et tout particulièrement l'Organisation des mesures d'urgence pour déterminer si un plan exhaustif est en place pour la prochaine urgence et si le personnel est qualifié et doté de la formation requise pour protéger la population du Nouveau-Brunswick en exécution de son mandat et s'il convient de payer sur le Fonds pour le service d'urgence 911, N.-B., les coûts liés aux postes,

que l'Organisation des mesures d'urgence soit sommée de comparaître devant le Comité permanent des comptes publics dans les 120 jours pour répondre aux questions détaillées du comité

et que la comparution de l'Organisation des mesures d'urgence devant le Comité permanent des comptes publics soit prévue chaque année par la suite.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 44 — M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 27 mars 2014, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a l'intention de mettre en vigueur le 1^{er} avril de nouvelles redevances sur le gaz naturel ;

attendu que les redevances proposées sont beaucoup plus faibles que celles recommandées dans le rapport LaPierre ;

attendu que les nouvelles redevances sur le gaz naturel sont près d'être les plus faibles de l'Amérique du Nord ;
 attendu que la structure des nouvelles redevances vise à favoriser la mise en valeur rapide et inconsiderée des réserves de gaz de schiste, sans tenir compte des avantages à long terme de la ressource ;
 attendu que, par la frénétique mise à rabais de la ressource, le gouvernement laisse passer les chances de véritable richesse que cette ressource est susceptible de produire dans la province ;
 attendu qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable qui ne peut être remplacée si elle est gaspillée maintenant ;
 attendu que le gouvernement n'a pas communiqué les documents de conseils sur lesquels sont fondés les plans visant des redevances excessivement faibles ;
 attendu que la question est d'une importance cruciale pour la population du Nouveau-Brunswick et pour notre avenir ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à retarder l'entrée en vigueur des nouvelles redevances afin de permettre le renvoi, au Comité permanent de modification des lois, des règlements proposés concernant les redevances sur le gaz naturel ainsi que des études et recommandations pertinentes à l'appui du plan relatif aux redevances et de donner aux gens du Nouveau-Brunswick la possibilité d'examiner l'information en question, de fournir une rétroaction et de recevoir des réponses des fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Mines en ce qui concerne le raisonnement qui sous-tend la mise en oeuvre du régime de redevances en question.

Motion 49 — M. Melanson, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu qu'un grand nombre de facteurs contribuent à la croissance économique ;
 attendu qu'une main-d'oeuvre qualifiée est essentielle à la création d'emplois et à la viabilité économique ;
 attendu que le milieu des affaires a indiqué que le manque d'accès à une main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle important à la croissance ;
 attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas occupé de la question en élaborant un plan de création d'emplois pleinement intégré qui comprendrait des initiatives précises pour satisfaire au besoin en question ;
 attendu que l'opposition officielle a fait la demande d'un sommet provincial sur l'emploi en 2012, que le gouvernement Alward n'a pas agi et que la province doit prendre d'urgence des mesures afin de mobiliser la population dans la préparation d'un sommet provincial sur l'emploi ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à organiser et à animer un sommet provincial sur l'emploi, lequel regrouperait des parties prenantes du milieu des affaires, du secteur sans but lucratif et des établissements postsecondaires afin de comprendre les besoins, de trouver les lacunes et de proposer une solution.

Motion 50 — M. Boudreau, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu que des allégations troublantes sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont été rendues publiques, selon lesquelles les deux ministres auraient discuté de la poursuite engagée contre le frère du vice-premier ministre en vertu d'une loi provinciale et s'y seraient ingérés ;

attendu que ces allégations sont très sérieuses ;

attendu que la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ne fait pas l'objet d'une poursuite en justice ;

attendu qu'aucune autorité n'est chargée d'enquêter ou de faire un rapport sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches relativement à la poursuite contre le frère du vice-premier ministre en ce qui concerne de telles allégations ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître le fond de l'affaire et de savoir si ces allégations sont véridiques et si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont mal agi ou non ;

attendu qu'une enquête indépendante d'une tierce partie est une façon pour les Néo-Brunswickois de savoir si le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ont vraiment mal agi ou non ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le premier ministre du Nouveau-Brunswick à commander le plus tôt possible une enquête indépendante d'une tierce partie sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches,

que la tierce partie qui mène une telle enquête indépendante soit chargée d'établir la véracité de telles allégations et de déterminer si la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches était répréhensible ou non ;

que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante soit habilitée à assigner tous les documents et à contraindre à témoigner toutes les personnes qu'elle juge, à sa discrétion, nécessaires afin de révéler la vérité sur la conduite du vice-premier ministre et du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

et que la tierce partie chargée d'une telle enquête indépendante prépare un rapport détaillant son enquête, ses constatations et ses conclusions et le rende public le plus tôt possible.

Motion 51 — M. Haché, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 17 avril 2014, la résolution suivante :

attendu qu'avec quatre années de retard, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a enfin annoncé un plan pour le secteur forestier le 12 mars 2014 ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas révélé plusieurs détails importants à l'égard de son plan forestier, y compris les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne ;

attendu que les Néo-Brunswickois méritent de connaître tous les détails de la stratégie forestière du gouvernement actuel ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de publier toute l'information relative à la préparation et à la diffusion du plan forestier du gouvernement, notamment les détails portant sur ses consultations, les preuves scientifiques sur lesquelles les décisions ont été basées, l'emplacement des zones de conservation et les entreprises forestières que le gouvernement a rencontrées afin de discuter de l'augmentation de l'allocation de bois, des contrats détaillés pour l'allocation du bois de la Couronne et du prix facturé aux entreprises forestières pour le bois de la Couronne.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA TROISIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

- 45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*. L'hon. M. P. Robichaud.
65, *Loi sur les courtiers en hypothèques*. L'hon. M. Lifford.
67, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*. L'hon. M. Soucy.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 74, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales*. L'hon. M^{me} Stultz.

COMITÉ PLÉNIER

- 2, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*. L'hon. M. P. Robichaud.
13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*. M. Gallant.
14, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*. M. Gallant.
15, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*. M. Gallant.
16, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*. M. Gallant.
19, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. M. Arseneault.
29, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*. L'hon. M. P. Robichaud.
30, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. L'hon. M. Higgs.
31, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*. L'hon. M. Higgs.
32, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*. L'hon. M. Higgs.
33, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*. L'hon. M. Higgs.
39, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*. L'hon. M. Fitch.
47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*.
L'hon. M. Higgs.
51, *Loi concernant la pension de retraite des députés*. L'hon. M. Alward.

- 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières.*
L'hon. M. Higgs.
- 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.* L'hon. M. Williams.
- 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* L'hon. M^{me} Stultz.
- 61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.* L'hon. M^{me} Blais, c.r.
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien.* L'hon. M. Flemming, c.r.
- 69, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.* L'hon. M. Higgs.
- 70, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz.* L'hon. M. Leonard.
- 71, *Loi abrogeant la Loi relative aux preuves littérales.* L'hon. M. Flemming, c.r.
- 72, *Loi sur les sports de combat.* L'hon. M^{me} Shephard.
- 73, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail.* L'hon. M. Carr.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ RENVOYÉS AU COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

- 64, *Loi concernant le Rothesay Common.* M. Harrison.

PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

- 5, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.* L'hon. M. Higgs.
- 34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux.* L'hon. M. Flemming, c.r.
- 35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale.* L'hon. M. Flemming, c.r.
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Northrup.
- 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures.* L'hon. M. Carr.
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.* L'hon. M. Lifford.
- 50, *Loi sur l'aide juridique.* L'hon. M. Lifford.
- 52, *Loi sur les comptables professionnels agréés.* M. Tait.
- 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien.* L'hon. M. Lifford.
- 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux.* L'hon. M. Lifford.
- 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire.* L'hon. M. Lifford.
- 56, *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus.* M. McLean.
- 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*
L'hon. M. Flemming, c.r.
- 63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits.* L'hon. M. Higgs.
- 66, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer.*
L'hon. M. Olscamp.
- 68, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.* L'hon. M. Northrup.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget principal, 2014-2015

Budget supplémentaire, Volume I, 2012-2013

(adopté le 8 avril 2014)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 novembre 2013.

Motion 2 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 novembre 2013.

Motion 22 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion les 4, 6, 7, 11, 12 et 18 février 2014. Adoption de la motion le 18 février 2014.

Motion 32 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 13 février 2014.

Motion 42 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 14 mars 2014.

Motion 43 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 20 mars 2014.

Motion 46 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 10 avril 2014.

Motion 53 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 15 avril 2014.

Motion 54 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 16 avril 2014.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 55 — M. Wetmore, appuyé par M. Stewart, proposera, le vendredi 25 avril 2014, la résolution suivante :

attendu qu'un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick dépend d'une prospérité économique accrue ;

attendu qu'une prospérité accrue au Nouveau-Brunswick améliorera le niveau de vie des gens de la province ;

attendu que la consultation menée par l'Association médicale canadienne auprès des gens du Canada sur les déterminants sociaux de la santé a clairement montré que la pauvreté est le principal problème auquel il faut s'attaquer pour améliorer la santé de la population canadienne et éliminer les inégalités en matière de santé ;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de santé sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie d'une personne ;

attendu qu'il est prouvé que des résultats nettement améliorés en matière de littératie et de numératie sont directement liés à l'amélioration du niveau de vie ;

attendu que notre future prospérité dépend de l'offre à nos jeunes et à nos jeunes familles d'excellentes possibilités qui les inciteront à rester au Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est prouvé, dans d'autres provinces canadiennes, que la mise en valeur des ressources naturelles permet de créer une réelle croissance économique et des emplois valorisants ;

attendu que la création d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier de notre province permettra à de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick de mettre fin à leurs déplacements réguliers vers l'Ouest canadien, ce qui améliorera leur qualité de vie et celle de leur famille ;

attendu que le Nouveau-Brunswick doit relever de sérieux défis financiers qui risquent de menacer les services fournis à notre population ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut tirer profit des ressources naturelles de la province afin d'accroître notre prospérité économique et d'améliorer notre société ;

attendu que la récente volatilité des prix du gaz naturel a montré l'importance pour le Nouveau-Brunswick de s'assurer un approvisionnement intérieur en gaz naturel dans l'intérêt de notre population et de nos industries ;

attendu que Public Health England a conclu que l'exposition aux émissions attribuables à l'extraction du gaz de schiste pose de faibles risques pour la santé publique si les activités sont bien menées et réglementées ;

attendu que Deloitte, après avoir étudié plusieurs endroits en Amérique du Nord, a qualifié de plus rigoureux et plus exigeants que ceux de tous les autres marchés examinés les règles et règlements que le Nouveau-Brunswick a adoptés pour le secteur pétrolier et gazier afin de protéger notre eau et notre environnement ;

attendu que des chercheurs d'établissements comme la University of Michigan, le U.S. Geological Survey, la Stanford University, la Texas A&M University, la Syracuse University, la University of California à Berkeley, l'université Penn State et la Royal Academy of Engineering, ainsi que les autorités de réglementation des États de l'Arkansas, du Colorado, de la Louisiane, du Dakota du Nord, de l'Ohio, de l'Oklahoma, de la Pennsylvanie et du Texas, ont tous indiqué que la mise en valeur bien réglementée du gaz schiste au moyen de la fracturation hydraulique est sans danger pour l'eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé les avantages environnementaux de la mise en valeur du gaz au moyen de la fracturation hydraulique dans son récent rapport intitulé *Mitigation of Climate Change*, qui précise que le déploiement rapide des technologies de fracturation hydraulique et de forage horizontal, qui a augmenté et diversifié l'approvisionnement en gaz et a permis une substitution plus généralisée du gaz au charbon pour la production d'électricité et de chaleur, est la principale raison de la réduction des émissions de GES aux États-Unis ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick déclare qu'elle appuie le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour qu'il procède immédiatement à la mise en valeur rationnelle et accrue d'une industrie du gaz naturel, y compris le recours à la fracturation hydraulique.

Motions réglées

Motion 17 — M. Tait. Débat sur la motion le 4 décembre 2013 ; adoption de la motion le 4 décembre 2013.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions portant dépôt de documents

Motion 25 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 13 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, relativement aux négociations visant des ententes, à des lettres d'intention, à des évaluations ou à des préoccupations en matière de sécurité, échangés entre CN ferroviaire, VIA, le gouvernement fédéral, le Cabinet du premier ministre provincial, le

ministère des Transports et de l'Infrastructure, tout gouvernement, employé ou parlementaire et d'autres parties prenantes, en ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire au Nouveau-Brunswick.

Motion 27 — M. Fraser, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et les documents, y compris la correspondance, quel que soit le support, échangés entre des parlementaires, des ministres, des employés du gouvernement, des chefs de cabinet, des employés, tant actuels qu'anciens, de l'Institut de Memramcook, et toute personne ou corporation, compagnie ou tierce partie relativement aux contrats de services personnels, aux contrats de biens et services, aux contrats de travail liés à l'embauche d'employés (à temps plein, à temps partiel, à titre occasionnel ou à forfait) ou à la fourniture de biens ou de services par un entrepreneur ou une compagnie à l'Institut de Memramcook depuis que le gouvernement a assumé la responsabilité de l'exploitation de l'établissement, notamment les postes ou services de gestion, d'entretien, de nettoyage et de conciergerie.

Motion 28 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les renseignements et les documents relativement au processus de consultation des collectivités et des parties prenantes qui a précédé la mise au point du plan attendu d'aménagement forestier de la province, y compris une liste des assemblées publiques, des réunions avec les parties prenantes et de toute autre consultation qui a pu avoir lieu afin de recueillir l'apport des parties prenantes et du grand public.

[Documents demandés déposés le 17 mars 2014]

Motion 29 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information et les documents échangés entre le Cabinet du premier ministre, le gouvernement fédéral, le ministère des Transports et de l'Infrastructure et des députés ou ministres, notamment les demandes, les rapports, les propositions, les ententes et les évaluations ayant trait à des travaux d'amélioration de la route 11, sur le compte de capital, notamment ceux liés à l'élargissement à quatre voies, à l'entretien et au réaménagement de la route 11 entre Moncton et Campbellton.

[Documents demandés déposés le 17 avril 2014]

Motion 30 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances et le Bureau du Conseil exécutif à l'égard du bureau du ministère de l'Énergie à Saint John, notamment la ventilation détaillée des dépenses liées au bureau, les changements en matière de dotation, y compris le nombre de personnes affectées au bureau de Saint John, qu'elles soient employées à titre permanent, à temps partiel ou à titre occasionnel, et les changements apportés à la structure organisationnelle ou au mandat de ce bureau.

[Documents demandés déposés le 20 mars 2014]

Motion 31 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, y compris la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis le 15 novembre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le ministère des Finances, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le Bureau du Conseil exécutif et les tierces parties à l'égard des travaux de rénovation des bureaux du ministère de l'Énergie situés au complexe Hugh John Flemming, notamment les soumissions, les DP, les appels d'offres, les contrats, les ententes, les frais de projet, les devis et la ventilation détaillée des coûts liés aux travaux de rénovation.

[Documents demandés déposés le 20 mars 2014]

Motion 33 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, l'information, les notes, les notes de service et la correspondance, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le ministère des Services gouvernementaux, d'autres ministères, des employés du gouvernement provincial et des personnes ou entreprises de l'extérieur à l'égard de l'aliénation de l'avion gouvernemental affecté au service de vol pour les cadres et d'autres actifs connexes, ainsi que toute information relative à l'achat de services de vol pour les membres du Conseil exécutif ou des employés du gouvernement provincial, depuis le 1^{er} juin 2013.

[Documents demandés déposés le 16 avril 2014]

Motion 34 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 20 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, ayant trait au nombre de fois que le code blanc a été signalé au cours de chacun des 12 derniers mois à l'Hôpital régional de Saint-Jean, à l'hôpital Chalmers, au City Hospital à Moncton et à l'Hôpital Dr Georges L. Dumont.

[Documents demandés déposés le 20 mars 2014]

Motion 35 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 27 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés du 18 décembre 2013 au 16 janvier 2014, inclusivement, entre le ministère de la Sécurité publique, l'Organisation des mesures d'urgence, le Cabinet du premier ministre, les municipalités, les premiers intervenants, les services de pompiers volontaires, les fournisseurs de services communautaires, les organismes de secours, les districts de services locaux, les commissions de services régionaux, Énergie NB et d'autres tiers relativement aux interventions d'urgence à la suite de la tempête de verglas survenue au Nouveau-Brunswick et des pannes de courant connexes, notamment les notes de service, les directives, les demandes de renseignements, les ententes, les documents de planification, les ordres, les demandes et les mises à jour.

Motion 36 — M. Doucet, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 27 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance, les notes de service, les directives, les demandes de renseignements, les ententes, les documents de planification, les ordres, les demandes et les mises à jour —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés depuis novembre 2010 entre le ministère de la Sécurité publique, l'Organisation des mesures d'urgence, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, les municipalités, le Cabinet du premier ministre, les premiers intervenants, les services de pompiers volontaires, les fournisseurs de services communautaires, les districts de services locaux, les commissions de services régionaux et d'autres tiers relativement à la préparation, pour le comté de Charlotte, d'un plan d'urgence lié aux catastrophes naturelles et aux événements météorologiques catastrophiques, notamment les inondations et les tempêtes de verglas.

Motion 40 — M. Doucet, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 27 février 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, dont la communication entre terminaux mobiles, de NIP à NIP et par textos, échangés entre le ministère de la Sécurité publique, le service d'urgence 911, N.-B., l'Organisation des mesures d'urgence, le ministère des Finances et des tiers relativement aux sommes perçues depuis novembre 2010 par les fournisseurs de services de télécommunication au titre des droits exigibles pour le service 911, y compris la somme globale perçue et une ventilation détaillée indiquant la manière dont les fonds ont été dépensés.

Motion 45 — M. Collins, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 3 avril 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, ayant trait aux traitements et aux frais, notamment les frais de location de locaux, de déplacement, de personnel et ainsi de suite, des membres du personnel d'Éducation internationale atlantique — EIA — depuis le 1^{er} avril 2010, ainsi qu'une liste des nominations à EIA et des employés depuis la même date.

[Documents demandés déposés le 17 avril 2014]

Motion 52 — M. Albert, appuyé par M. Melanson, proposera, le jeudi 24 avril 2014, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute information sur les projets annoncés par la Société de développement régional, Investir NB et le ministère du Développement économique, ainsi que les investissements et subventions accordés à ces projets et le nombre d'emplois créés comme résultat, entre le 1^{er} avril 2013 et le 1^{er} avril 2014.

Motions réglées

Motion 3 — M. Fraser. Débat sur la motion le 14 novembre 2013; rejet de la motion le 14 novembre 2013.

Motion 4 — M. Collins. Débat sur la motion le 21 novembre 2013; rejet de la motion le 21 novembre 2013.

Motion 8 — M. Doucet. Débat sur la motion le 12 décembre 2013; rejet de la motion le 12 décembre 2013.

Motion 10 — M. Melanson. Débat sur la motion le 21 novembre 2013; rejet de la motion le 21 novembre 2013.

Motion 12 — M. Albert. Débat sur la motion le 5 décembre 2013; rejet de la motion le 5 décembre 2013.

Motion 14 — M. Arseneault. Débat sur la motion le 5 décembre 2013; adoption de la motion amendée le 5 décembre 2013.

Motion 15 — M. Collins. Débat sur la motion le 20 mars 2014; adoption de la motion amendée le 20 mars 2014.

Motion 16 — M. Arseneault. Débat sur la motion le 20 février 2014; adoption de la motion amendée le 20 février 2014.

Motion 21 — M. Melanson. Débat sur la motion le 20 février 2014; rejet de la motion le 20 février 2014.

Motion 37 — M. Doucet. Débat sur la motion le 17 avril 2014; rejet de la motion le 17 avril 2014.

Motion 39 — M. Fraser. Débat sur la motion le 10 avril 2014; adoption de la motion amendée le 10 avril 2014.

Motions retirées

Retrait des motions 6, 7, 9, 11, 18, 19, 20, 23, 24 et 26 le 19 mars 2014.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Doucet — présentée le 6 novembre 2013. | (Réponse, le 11 décembre 2013) |
| 2, M. Gallant — présentée le 14 novembre 2013. | (Réponse, le 29 novembre 2013) |
| 3, M ^{me} Wilson — présentée le 21 novembre 2013. | (Réponse, le 5 décembre 2013) |
| 4, M. Savoie — présentée le 29 novembre 2013. | (Réponse, le 6 janvier 2014) |
| 5, M. Harrison — présentée le 10 décembre 2013. | |
| 6, M. Albert — présentée le 12 décembre 2013. | (Réponse, le 17 janvier 2014) |
| 7, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 12 mars 2014. | (Réponse, le 25 mars 2014) |
| 8, M. Collins — présentée le 14 mars 2014. | |
| 9, M. Gallant — présentée le 19 mars 2014. | |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de l'éducation — premier rapport déposé le 16 avril 2014.

Comité permanent des prévisions budgétaires
— premier rapport déposé le 16 avril 2014.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé
— premier rapport déposé le 12 décembre 2013.
— deuxième rapport déposé le 25 mars 2014.
— troisième rapport déposé le 22 avril 2014.

Comité permanent des soins de santé — premier rapport déposé le 8 avril 2014.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative